

République Française
Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION N° 2022 - 066 DE LA COMMUNE DE REOTIER

Séance du 16 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux
Et le seize décembre

A 19 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09 (Arrivée de M. GRAZIANO Antoine 3^{ème} Adjoint)

Votants : 11

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Marc CASTELLACCI, Michel COLLOMB, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Damien GANDELLI.

Hervé CASTILO a donné procuration à Marcel CANNAT
Joël GAUTHIER a donné procuration à Michel MOURONT

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : *Demande de subvention sur la DETR 2023*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune est éligible à la DETR 2023. A ce titre, il est proposé de présenter les travaux de requalification des aménagements existants du site classé de la Fontaine Pétrifiante et du curage des mares.

Le coût du projet est estimé à : 141 500.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : 11 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

* **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire

* **Sollicite** de l'État une subvention au taux de 40 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

* **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT

